

COMMUNE DE FRANCIN

PROJET EDUCATIF DU TEMPS DE RESTAURATION

Ce projet éducatif vient en complément du rôle primordial des parents en matière d'éducation et de savoir vivre en société.

Les objectifs pédagogiques :

- favoriser la vie en collectivité
- favoriser la découverte du goût
- encourager les enfants aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire
- permettre à l'enfant d'être plus autonome
- favoriser le respect, le partage et l'écoute

1 – Les moyens mis en place

1. Répondre aux besoins d'accueil et de sécurité des enfants.

Présence permanente des agents de la restauration scolaire pendant le temps du repas et l'après-repas. La pause méridienne est à ce jour de 12 h à 13 h 20.

2. Favoriser la vie en collectivité.

Elaborer des règles de vie à la cantine de façon ludique avec les enfants et les faire respecter.

Renforcer les temps d'échange et d'écoute.

Permettre à l'enfant de trouver sa place dans le groupe.

3. Favoriser la découverte des saveurs

Demander aux enfants de goûter à tous les plats qui leur sont proposés, sans forcer et petit à petit, les amener à ce qu'ils bénéficient d'un repas équilibré.

Faire découvrir les nouvelles saveurs, notamment lors des repas à thèmes.

4. Encourager les enfants aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire

Apprendre aux enfants les bons comportements d'hygiène et faire que la propreté devienne un automatisme.

Les menus sont affichés à l'entrée principale de l'école et de la garderie.

Faire attention au bon équilibre alimentaire, un enfant doit manger de tout en quantité raisonnable.

5. Permettre à l'enfant d'être plus autonome

Les enfants sont servis à l'assiette et ont une ration suffisante.

Participer au rangement du matériel, sous la responsabilité du personnel de service, il est demandé de débarrasser sa table en fin de repas.

Apprendre aux enfants à être responsable de leurs actes, nettoyer sa place si besoin, ne pas jouer avec la nourriture.

Respecter le rythme de l'enfant sans oublier les impératifs du service.

6. Favoriser le respect, le partage et l'écoute

Instaurer un respect mutuel grâce à des règles de politesse.

Etre attentif au comportement des enfants : bonne tenue à table, respect envers leurs camarades et le personnel.

Favoriser le partage

Le déjeuner doit être un moment convivial et calme dans l'intérêt de tous.

Respecter les règles de vie de la cantine.

Respecter les locaux et le matériel.

II – Le fonctionnement

A 12 h, l'équipe de restauration prend en charge les enfants inscrits au déjeuner jusqu'à 13 h 20.

Le temps du repas est d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure, il est suivi ou précédé d'un temps de détente dans la cour de l'école.

1. L'équipe de restauration

Le nombre de personnes pourra varier en fonction du nombre d'enfants inscrits à la cantine.

2. Missions du personnel en restauration scolaire

Avoir un rôle éducatif en complément de celui des parents en matière d'hygiène, de comportement et d'équilibre alimentaire.

Assurer la sécurité des enfants qui leur sont confiés.

Etablir des liens avec les parents (signaler les problèmes rencontrés).

3. Soins et hygiène

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant par le personnel.

En cas d'allergie alimentaire avérée, l'enfant ne pourra être admis à la cantine sans avis médical.

Le personnel peut prodiguer des petits soins, il est noté dans un cahier : le nom, prénom de l'enfant soigné ainsi que les circonstances et les soins administrés.

Une éducation à l'hygiène est enseignée aux enfants, l'accès à la cuisine est interdit à toute personne étrangère au service.

4. Rôle des enfants et des adultes

L'ENFANT	L'ADULTE
<p>Respectera les règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'hygiène (avant le repas, passage aux toilettes et lavage des mains) - de respect (pas de bousculade, de cris...) - de politesse (bonjour, s'il-vous-plaît, merci...) - d'organisation du restaurant (vêtements aux porte-manteaux dans le couloir...) <p>- de bonne tenue à table :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manger à son rythme - goûter à tous les plats - s'exprimer librement sur ce qui est bien ou ce qui ne va pas avec respect <p>Apprendra à devenir le plus autonome possible en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisant sa serviette pour le bon usage - se servant à bon escient des couverts et du matériel à sa disposition - apprenant à partager, à ne pas gaspiller - choisissant ses copains de table ou en acceptant d'autres enfants <p>Participer aux tâches collectives en débarrassant son couvert</p> <p>Aura un comportement respectueux envers les autres enfants et les adultes</p>	<p>Assurera l'accueil, régulera l'entrée des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demandera et vérifiera si nécessaire le lavage des mains - montrera l'exemple et encouragera/exigera le bonjour, s'il-te-plaît, merci - s'adressera aux enfants avec calme, respect pour rappeler des consignes si nécessaire <p>- participera à la satisfaction des besoins physiologiques et psychologiques des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - incitera à goûter aux plats proposés - écoutera et répondra à l'enfant avec respect <p>Accompagnera l'enfant vers l'autonomie en lui apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à utiliser et respecter le matériel - inciter l'enfant « à faire seul » dans la limite de ses possibilités <p>Prendra en compte l'âge et la capacité des enfants pour présenter les consignes et leur demander leur participation</p> <p>Pour s'adresser aux enfants : se déplacera pour s'adresser aux enfants non situés à proximité plutôt que d'élever la voix pour couvrir le bruit et la distance.</p> <p>Fera appliquer le règlement</p>
<p>En dehors du repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se détendra pour se préparer au retour en classe - se défoulera 	<p>Proposera du matériel ludique</p> <p>Fera respecter le matériel mis à la disposition des enfants</p>

5. Avertissements et sanctions

Pour être efficace et compris clairement par les enfants, les adultes d'encadrement ne multiplieront pas les avertissements, il y aura un rappel à la règle puis ils agiront (changement de table, punition, mot dans le cahier...), ils seront cohérents dans les réponses apportées : un même comportement, une même action. Cependant, ils apprécieront en fonction de l'âge des enfants (maternel ou élémentaire) et de l'intention de celui-ci avant de sanctionner, de proposer une information aux parents.

Tout enfant qui aura un comportement gênant avec ses camarades ou le personnel de surveillance (agressivité, insolence, désobéissance...) fera l'objet de la procédure suivante :

- le personnel est habilité à donner un avertissement verbal à l'enfant concerné
- en cas de récidive, l'enfant copiera la charte du savoir-vivre une ou plusieurs fois selon la gravité de son indiscipline et son âge. Cette punition sera faite à la maison et devra être signée par les parents.
- au troisième avertissement, les parents seront conviés à une entrevue réunissant le personnel de la cantine et le Maire ou son représentant.
- si la situation ne s'améliore pas, l'exclusion provisoire ou définitive de la cantine pourra être prononcée par le Maire.

Fait à FRANCIN, le 6 août 2013

Le Maire

André GIRARD